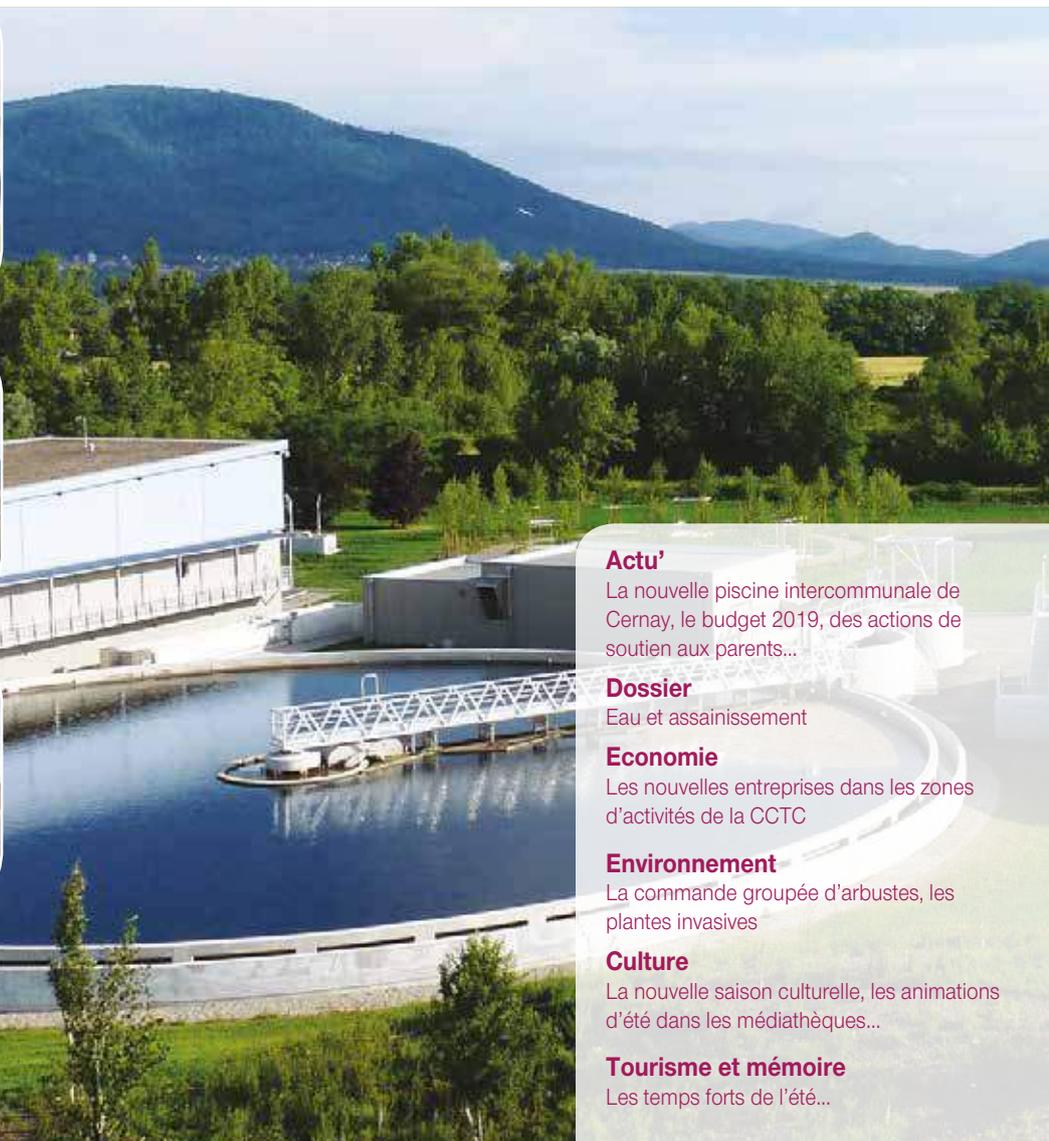


THANN CERNAY *magazine*

LE MAGAZINE DE LA **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN-CERNAY**



Actu'

La nouvelle piscine intercommunale de Cernay, le budget 2019, des actions de soutien aux parents...

Dossier

Eau et assainissement

Economie

Les nouvelles entreprises dans les zones d'activités de la CCTC

Environnement

La commande groupée d'arbustes, les plantes invasives

Culture

La nouvelle saison culturelle, les animations d'été dans les médiathèques...

Tourisme et mémoire

Les temps forts de l'été...

Eau et assainissement :
comprendre le cycle de l'eau

PRÉSERVONS ENSEMBLE NOS RESSOURCES EN EAU

VOS CONTACTS

Communauté de Communes de Thann-Cernay

3a rue de l'Industrie, CS 10228, 68704 Cernay Cedex.
Tél. 03 89 75 47 72 - Fax 03 89 75 78 14.
Bureaux ouverts
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
et de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h le vendredi.
Mél. contact@cc-thann-cernay.fr

Piscines

- Cernay : rue René Guibert, 68700 Cernay. Tél. 03 89 75 44 89.
- Thann : route d'Aspach, 68800 Thann. Tél. 03 89 35 79 80.

Relais Parents Assistants Maternels

Antenne de Cernay (pour les habitants de Cernay, Steinbach, Uffholtz, Wattwiller) : 6a avenue Schweitzer, 68700 Cernay. Tél. 03 89 75 59 85.
Mél. i.bac@cc-thann-cernay.fr

Antenne de Thann (pour les habitants d'Aspach-le-Bas, Aspach-Michelbach, Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Schweighouse/Thann, Thann, Vieux-Thann, Willer-sur-Thur) : 12 place de Lattre-de-Tassigny, 68800 Thann. Tél. 03 89 37 22 30.
Mél. i.schmitt@cc-thann-cernay.fr

Structures de garde

- Multi-accueil La Farandole, 13 rue James-Barbier, 68700 Cernay. Tél. 03 89 75 72 52.
Mél. a.kirner@cc-thann-cernay.fr
- Centre socioculturel du Pays de Thann (multi-accueil Les Marmousets, micro-crèches de Bitschwiller-lès-Thann et Aspach-Michelbach), 13 avenue Robert-Schuman, 68800 Thann. Tél. 03 89 35 71 20.
Mél. accueil@cscpaysdethann.fr
- Micro-crèche - Les Apprentis'sages, Audrey Grütter, 10 rue Georges-Risler, 68700 Cernay. Tél. 09 87 40 15 73,
Mél. lesapprentissages@tilio.net

Lieux d'accueil parents enfants

- LAEP Les Coquelicots, CSC de Cernay, tél. : 03 89 75 62 80, Mél. : secretariat@cscagora.fr
- LAEP La Trott'linette, CSC du Pays de Thann, tél. 03 89 35 71 20, Mél. : accueil@cscpaysdethann.fr

Gymnases

- Gymnase René Cassin : rue du Bramont, 68700 Cernay. Tél. 03 89 35 79 83.
- Salle des sports Charles Walch : rue Jean-Fleury, 68800 Thann. Tél. 03 89 35 79 83.

Médiathèques

- Cernay : 15 rue James Barbier, 68700 Cernay. Tél. 03 89 75 40 26.
- Thann : 8 rue Anatole Jacquot, 68800 Thann. Tél. 03 89 35 73 20.
Site internet commun : www.mediathèques.thann-cernay.fr

Pépinières et hôtels d'entreprises

- Pôle ENR : 50 avenue Pierre et Marie Curie, 68700 Cernay. Tél. 03 68 47 90 31 - Fax 03 89 39 68 57. Mél. pole-enr@cc-thann-cernay.fr
- L'Embarcadère et Plateforme de formation : 5 rue Gutenberg, ZI, 68800 Vieux-Thann. Tél. 03 89 35 70 70
Mél. accueil.embarcadere@orange.fr
Site www.entreprendre-thann-cernay.fr

Déchets

- Syndicat Mixte de Thann-Cernay : 2 rue des Genêts, 68700 Aspach-Michelbach. Tél. 03 89 75 29 05.
Mél. contact@smto68.fr
- Facturation : Communauté de Communes de Thann-Cernay – 3a, rue de l'Industrie, 68700 Cernay. Tél. 03 89 75 21 13
Mél. facturation@cc-thann-cernay.fr
Permanence téléphonique les lundis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.
Accueil physique le mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Déchetteries

- Aspach-Michelbach : rue des Genêts. Tél. 03 89 75 74 66.
Ouverture d'avril à septembre : du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.
Ouverture d'octobre à mars : du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
- Willer-sur-Thur : rue de la Gare (uniquement pour les habitants de Willer-sur-Thur) Ouverture d'avril à septembre : le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.
Ouverture d'octobre à mars : vendredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Coloration de façades

- Conseil gratuit du coloriste Pierre Baumann. Permanences sur rendez-vous :
- siège de la CCTC à Cernay, un mardi après-midi par mois au 03 89 75 47 72
- mairie de Cernay, un mercredi matin par mois au 03 89 75 54 10
- mairie de Thann, un mercredi après-midi par mois au 03 89 38 53 00.

Nav'Aide

- Trajet à réserver la veille au plus tard au **08 05 38 67 68**.

Eau-Assainissement

- Vous habitez Cernay, Steinbach, Uffholtz, Wattwiller : Communauté de Communes, tél. **03 89 75 47 72***
Urgences 24h/24 au **06 60 38 87 75***
- Vous habitez à Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Thann, Vieux-Thann, Willer-sur-Thur : Suez, 17 rue Guy-de-Place, ZI, 68800 Vieux-Thann au **0 977 409 440*** du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 8 h à 13 h.
Urgences 24h/24 au **0 977 429 440***
- Vous habitez à Aspach-le-Bas, Aspach-Michelbach, Schweighouse/Thann : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Doller, 15 rue de Thann, 68116 Guewenheim, au **03 89 82 59 57***, et pour l'assainissement le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, 1 place de la Mairie, 68520 Burnhaupt-le-Haut au **03 89 48 70 58***.

* appel non surtaxé

Restez informé avec...

→ Site Internet : retrouvez toutes les informations sur les services de la CCTC, les formulaires administratifs, les offres d'emploi, découvrez vos élus... et posez vos questions grâce à la page "Contact" sur www.cc-thann-cernay.fr





édito

Au printemps 2014, lorsque le nouveau conseil communautaire s'est installé, de nombreux défis attendaient notre toute jeune Communauté de Communes de Thann-Cernay issue de la fusion de deux entités : donner à notre territoire les moyens de préparer son avenir et d'offrir à ses habitants les services qui garantissent leur qualité de vie.

Depuis cinq ans (et pendant une année encore), nous avons ainsi œuvré sans relâche pour renforcer l'attractivité de notre communauté de communes. Malgré la baisse des dotations de l'État, nous avons su préserver nos moyens d'action, construire un projet de territoire ambitieux et réaliste tout en accompagnant nos communes membres dans leur projet de développement grâce, notamment, au pacte financier et fiscal et son dispositif de fonds de concours. Nous avons pu ainsi assumer de nouvelles missions, comme l'habitat, et lancer des réflexions dans de multiples domaines (économie, culture...). Ce travail de fond porte d'ores et déjà ses fruits.

Dans le domaine économique, la CCTC, qui gère aujourd'hui l'ensemble des zones économiques du territoire, s'est dotée d'une stratégie pour un développement cohérent de ses 300 hectares dédiés à l'implantation d'entreprises. Je pense notamment au Parc d'Activités de Thann Cernay, desservi aujourd'hui par un giratoire d'accès supplémentaire prochainement raccordé, qui ne cesse de séduire de nouvelles entreprises.

L'attractivité, ce sont aussi tous les services qui facilitent la vie des habitants et donnent envie de s'installer. Pour accompagner la vie des familles, la CCTC a mené d'importants travaux dans les multi-accueils « Les Marmousets » et « La Farandole », sans oublier le nouveau RAM installé au centre de Thann. Plusieurs communes bénéficient déjà du très haut débit ; d'ici à 2022, l'ensemble du territoire sera desservi.

Parmi les réalisations d'envergure, il y a également l'acquisition du siège de notre communauté de communes nous permettant de rationaliser notre organisation et de mutualiser nos moyens générant ainsi des économies d'échelles.

D'autres opérations nous mobilisent comme la future piscine intercommunale de Cernay dont le chantier a démarré, ou encore le projet de développement culturel qui s'est concrétisé par la création de l'école de musique et de danse de Thann Cernay et par l'union de l'Espace Grün de Cernay et du Relais culturel de Thann au sein d'une même structure, l'ÉPIC Espace Culturel, pour une programmation enrichie et diversifiée.

Ce sont là quelques exemples des actions menées au courant de ce mandat. La CCTC s'est également attachée à développer le tourisme avec l'Office du Tourisme de Thann Cernay, à élaborer un programme local pour l'habitat, à faire du développement durable une réalité quotidienne (aides pour la rénovation énergétique, tri sélectif des déchets, ...) ou encore à renforcer son réseau de distribution d'eau et de traitement des eaux usées, présenté dans ce numéro.

Toutes ces réalisations témoignent des vertus de l'intercommunalité : les élus, les services se sont mobilisés pour faire vivre un projet partagé, solidaire, guidé par le souci de l'intérêt général. Je tiens à les remercier ici pour ce chemin parcouru ensemble, au service de notre territoire et de ses habitants.

Romain Luttringer
Président de la Communauté de
Communes de Thann-Cernay



La nouvelle piscine intercommunale de Cernay sort de terre !

La première pierre de la future piscine intercommunale de Cernay a été posée le vendredi 12 avril par la ministre des Sports et ancienne championne d'Europe et du monde de natation, Roxana Maracineanu.

Dans un peu plus d'un an, vous pourrez découvrir un équipement flambant neuf...

Depuis le mois de février, les engins de chantier s'activent sur le site de la future piscine. Après les travaux de terrassement, le gros œuvre a pu commencer. Il faudra patienter jusqu'à l'automne 2020 pour découvrir un équipement bien différent de l'ancienne piscine « caneton » ouverte en 1974 et aujourd'hui vétuste.

SATISFAIRE TOUS LES BESOINS

La nouvelle piscine alliera pratique sportive, détente et bien-être, offrant un bel éventail de prestations :

- un bassin sportif avec cinq couloirs de nage ;
- un bassin d'apprentissage pour les activités, avec des zones de bien-être (jets et banquette de massage) ;
- une pataugeoire ;
- un espace détente avec deux saunas, un hammam et un espace de repos.

De nombreuses animations vous seront proposées : aquagym, aquabike, natation synchronisée, école de natation, créneaux pour les seniors...

La piscine pourra ainsi satisfaire l'ensemble de ses usagers : scolaires, associations, clubs sportifs et grand public.

L'ÉTÉ DANS VOS PISCINES

À la piscine de Thann

Profitez des bassins couverts et découverts, de la pataugeoire, pique-niquez dans le parc ou jouez au ping-pong et au beach-volley. L'espace détente, avec un nouveau hammam, sera ouvert de 10 h à 14 h.

- Des cours d'aquagym auront lieu les lundi, mardi, jeudi et samedi, de 10 h 10 à 10 h 50.
- Le club de natation proposera des cours d'aquabike (renseignements : www.thann-on.fr) et des ventes des boissons, glaces, et friandises.

Jusqu'au 30 juin, espace extérieur ouvert à partir de 14 h (horaires d'hiver). Du dimanche 30 juin jusqu'au dimanche 1er septembre, ouverture de 10 h à 20 h.

À la piscine de Cernay

Le bassin couvert sera équipé de couloirs de nage pour que vous puissiez effectuer des longueurs en toute tranquillité. Vous pourrez aussi profiter de l'espace détente avec ses deux saunas et sa salle de repos.

Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre, ouverture les lundi, mercredi et vendredi et 13 h à 19 h ; les mardi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 19 h.

Une mission de service public

Lors de la pose de la première pierre, Roxana Maracineanu a mis l'accent sur la nécessité pour les enfants d'apprendre à nager afin de lutter contre la noyade, et s'est réjouie de voir sortir de terre ce beau projet, dont l'apprentissage sera une mission première.

Le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'inauguration à l'automne 2020.



Pose de la 1^{ère} pierre de la piscine intercommunale de Cernay le 12 avril 2019



Bassin extérieur de la piscine de Thann

Horaires d'ouverture :

www.cc-thann-cernay.fr/loisirs/piscine.htm

Piscine de Thann, 03 89 35 79 80

Piscine de Cernay, 03 89 75 44 89

Fiscalité stable pour le budget 2019

Malgré une réduction significative des dotations de l'état depuis plusieurs années, la CCTC peut maintenir ses investissements pour la qualité de vie des habitants, sans augmentation de la fiscalité.

Pour une gestion rigoureuse et maîtrisée, la CCTC peut faire face à des dépenses nouvelles telles que la mise en œuvre du PLH (Programme local pour l'habitat), l'entretien des zones d'activité économique et son ambitieuse politique culturelle.

PRÉSERVER L'AUTOFINANCEMENT

Parallèlement, elle s'attache toujours à maîtriser ses charges de fonctionnement pour préserver l'autofinancement nécessaire au financement de ses projets (piscine intercommunale de Cernay, très haut débit).

Ces efforts lui permettent de maintenir les taux des taxes locales au même niveau qu'en 2018 :

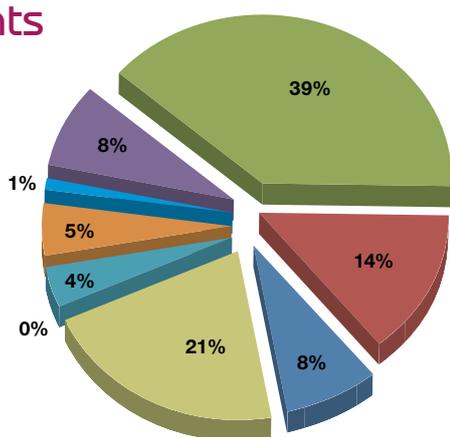
- taxe d'habitation : 13,47 % ;
- taxe sur le foncier bâti : 7,55 % ;
- taxe sur le foncier non bâti : 16,07 % ;
- cotisation foncière des entreprises : 21,74 %.

UN SOUTIEN CONSTANT AUX COMMUNES

Dans le cadre du pacte fiscal et financier mis en place en 2015, une enveloppe de 3 413 000 € est dédiée au soutien des communes. Depuis sa création, le pacte fiscal a permis de financer environ 12 millions d'euros de projets, d'équipements et de charges dans les 16 communes de la CCTC !

De nombreux services rendus aux habitants

Répartition des dépenses réelles du budget principal (fonctionnement + investissement), sans les attributions de compensation aux communes (8 780 039 €)



- Action économique et touristique
- Élimination des déchets
- Sports
- Culture et patrimoine
- Aménagement des eaux et préservation du milieu naturel
- Eclairage public
- Famille-petite enfance
- Transports
- Versement aux communes (fonds de concours...)

Les grands chiffres

- 13 budgets : 1 budget principal et 12 budgets annexes
- Montant total : 79 M€
- Budget principal : plus de 54 M€ (investissement : 21 M€ ; fonctionnement : 33 M€)

Les principaux investissements en 2019

- Piscine intercommunale de Cernay : 4 450 000 € (3 082 500 € en 2017 ; 3 700 000 € en 2018)
- Très haut débit : 988 050 € (Cernay et Steinbach)
- Éclairage public : 615 000 €
- Parc d'activités de Thann-Cernay : 866 000 €
- Signalétique des zones d'activité économique : 60 000 €
- Travaux sur les bâtiments du Relais culturel et de l'espace Grün : 100 000 €

À cela s'ajoutent d'importants investissements liés à l'eau et à l'assainissement (budgets annexes).

LA NAV'AIDE, MODE D'EMPLOI

Grâce au service de transport de la CCTC, les seniors de 70 ans et plus et les personnes à mobilité réduite peuvent se déplacer facilement dans les 16 communes de notre territoire.



1. Inscrivez-vous

Avant une première utilisation, inscrivez-vous auprès de la CCTC. Renseignements : 03 89 75 47 72 ou www.cc-thann-cernay.fr, rubrique « Aménagements et transports ».

2. Réservez votre trajet

Réservation par téléphone au 0 805 38 67 68 (numéro vert), du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au plus tard la veille de votre trajet.

3. Le jour du trajet

Soyez prêt à l'adresse demandée, quelques minutes avant l'heure réservée.

La Nav'Aide fonctionne du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 8 h à 12 h.

Les tarifs

- Ticket pour 1 trajet : 4 €
- Carnet de 10 tickets : 35 €
- Achat auprès du chauffeur ou à la CCTC.

Les amis du HWK ont 50 ans

Depuis 50 ans, l'association des Amis du Hartmannswillerkopf contribue à l'entretien des sentiers du Club vosgien et des vestiges de la Première Guerre mondiale.

Fondée en 1969 sous l'impulsion d'anciens combattants, de passionnés d'histoire locale ou de montagne, l'association permet, par son dynamisme, de faire vivre la mémoire de la montagne « mangeuse d'hommes », afin qu'elle soit toujours visible du plus grand nombre.

Plusieurs générations se mobilisent pour travailler sur les sentiers et les ouvrages historiques.

Depuis le 1er mars 2019, l'association bénéficie d'un local de 76 m² mis à disposition par la CCTC. Elle s'est aussi engagée à mettre en dépôt l'ensemble de sa collection d'ouvrages historiques et ses documents d'archives à l'Abri mémoire d'Uffholtz.

Vous pouvez, vous aussi, rejoindre l'association et contribuer à ses efforts pour la préservation des vestiges du Hartmannswillerkopf.

Renseignements : www.ahwk.fr

Des animations pour soutenir les parents

Pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif, la Communauté de Communes de Thann-Cernay organise plusieurs animations au multi-accueil « La Farandole » à Cernay.



Atelier de communication gestuelle associée à la parole

LES « AFTER-CRÈCHE »

Elles offrent aux familles du multi-accueil un lieu d'écoute et d'échange pour partager leur expérience et trouver des réponses à leurs questions. Elles sont animées par Virginie Chrétien, infirmière au multi-accueil, et Marcella Hohweiller, éducatrice de jeunes enfants, diplômée en psychopathologie, prévention de l'enfant et de sa famille.

Le multi-accueil assure gratuitement la garde des enfants pendant la rencontre, qui se termine par un pot convivial.

- **Un jeudi par mois, de 17 h 30 à 19 h 30**

DES ATELIERS DE MOTRICITÉ LIBRE

Ils sont ouverts à tous les enfants de la naissance à l'âge de la marche et leurs parents. Il est co-animé par Virginie Chrétien, infirmière au multi-accueil, et Agathe Larcade, ostéopathe.

Il offre aux familles un moment de complicité et de découverte sur les étapes du développement moteur chez le jeune enfant. Les parents apprennent de nouvelles pratiques qu'ils peuvent ensuite utiliser chez eux pour accompagner au mieux leur enfant.

- **Une fois par trimestre, le samedi matin**

DES ATELIERS DE COMMUNICATION GESTUELLE ASSOCIÉE À LA PAROLE

Dorella Sellet, éducatrice de jeunes enfants, et Cezara Fiegenwald, maman d'une petite fille du multi-accueil, proposent ces ateliers qui permettent aux parents de se familiariser avec la communication gestuelle associée à la parole (CGAP) : ils peuvent ainsi découvrir les signes de manière ludique et partager un moment de plaisir avec leur enfant (comptines signées, jeux en petit groupe). Un verre de l'amitié très convivial clôture ces ateliers.

- **Une fois par trimestre.**

Ces trois actions sont soutenues par le Réseau Parents 68 (participation à hauteur de 3 300 €).



Les membres du CA des Amis du HWK en 2019



Eau et assainissement : comprendre le cycle de l'eau

Ouvrir un robinet, tirer une chasse d'eau... : ces gestes, nous les faisons plusieurs fois par jour sans y penser. Derrière cette apparente simplicité, il y a pourtant un déploiement d'installations complexe. Giovanni Corbelli, vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et des services techniques, nous en dévoile les coulisses.

COMMENT S'ORGANISENT LA DISTRIBUTION D'EAU ET L'ASSAINISSEMENT SUR NOTRE TERRITOIRE ?

C'est la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC) qui assure la distribution d'eau potable et qui gère l'assainissement, des services essentiels dans notre vie quotidienne. Cela veut dire pomper l'eau, la distribuer, recueillir les eaux usées et les traiter avant de les rejeter dans le milieu naturel.

QUELLES ACTIONS LA CCTC MÈNE-T-ELLE POUR GARANTIR AUX HABITANTS UN SERVICE DE QUALITÉ ?

Nous avons la chance d'être situés au piémont des Vosges : l'eau descend des montagnes et alimente la nappe phréatique dans laquelle nous puisons notre eau. C'est une eau de qualité, contrôlée périodiquement.

performant : son rendement atteint 80-85 % alors que la moyenne nationale est de 73 %, ce qui correspond à un faible taux de fuite.

LES USAGERS ONT-ILS AUSSI UN RÔLE À JOUER ?

Les secteurs de Thann et Cernay ont des réseaux interconnectés qui permettent de faire face à des périodes de sécheresse et grâce à la nappe phréatique de la Hardt, nous ne sommes pas confrontés à des situations comme celle qu'a connue le Doubs l'an dernier, avec des rivières asséchées. Mais l'eau reste un bien précieux ; en cas de sécheresse, il ne faut pas la consommer inutilement pour

laver sa voiture, remplir sa piscine... Dans le domaine de l'assainissement il faut absolument arrêter de jeter des lingettes dans les toilettes et, lors d'une construction neuve, les usagers doivent prévoir de séparer les eaux usées et les eaux pluviales et infiltrer ces dernières dans le sol. Ces gestes améliorent le fonctionnement de nos installations et préservent nos ressources en eau.

Plus on fera d'efforts en tant que citoyen, meilleure sera notre eau !

COMMENT LE SERVICE VA-T-IL ÉVOLUER ?

L'eau et l'assainissement sont des missions historiques des anciennes intercommunalités. C'est pourquoi, avec la fusion, il y a aujourd'hui deux modes de gestion différents : dans le secteur de Cernay, la CCTC gère directement ce service en régie propre ; sur le secteur de Thann, il est confié à un prestataire, Suez Eau France, jusqu'en 2022. Ce contrat arrivant bientôt à son terme, nous allons lancer une réflexion pour voir comment l'organisation du service peut évoluer.



Regard bouché par des lingettes



Captages des eaux Rue des Puits à Cernay gérés en régie

Nous menons des chantiers dans toutes les communes, en coordination avec leurs travaux de voirie, pour entretenir ou remplacer les conduites qui doivent être changées. Cela demande des investissements importants, mais cela nous permet d'avoir un réseau



Réservoir de la Loh à Cernay géré en régie (4 400 m³)

Des nuages au robinet, du robinet à la nature

L'eau ne se fabrique pas. Elle est un don de la nature qui se renouvelle si on lui en laisse le temps.

Découvrez les différentes étapes avant qu'elle n'arrive à votre robinet, et ce qu'elle devient une fois que vous l'avez utilisée...

UN DON DE LA NATURE

Sous l'action du soleil, une partie de l'eau de mer **s'évapore** pour former les nuages.

Lorsqu'il pleut ou neige, une partie des **précipitations** s'évapore dans l'atmosphère, formant de nouveaux nuages.

L'autre partie **ruisselle** sur le sol pour rejoindre les rivières puis la mer ou **s'infiltrer** dans le sol où elle est stockée dans les nappes phréatiques.

COMMENT L'EAU ARRIVE-T-ELLE À VOTRE ROBINET ?

Sur notre territoire, cette eau vient principalement de la nappe phréatique (avec des puits allant à 30-40 mètres de profondeur) et de prises en rivière.

Elle est stockée dans des réservoirs répartis dans les communes.

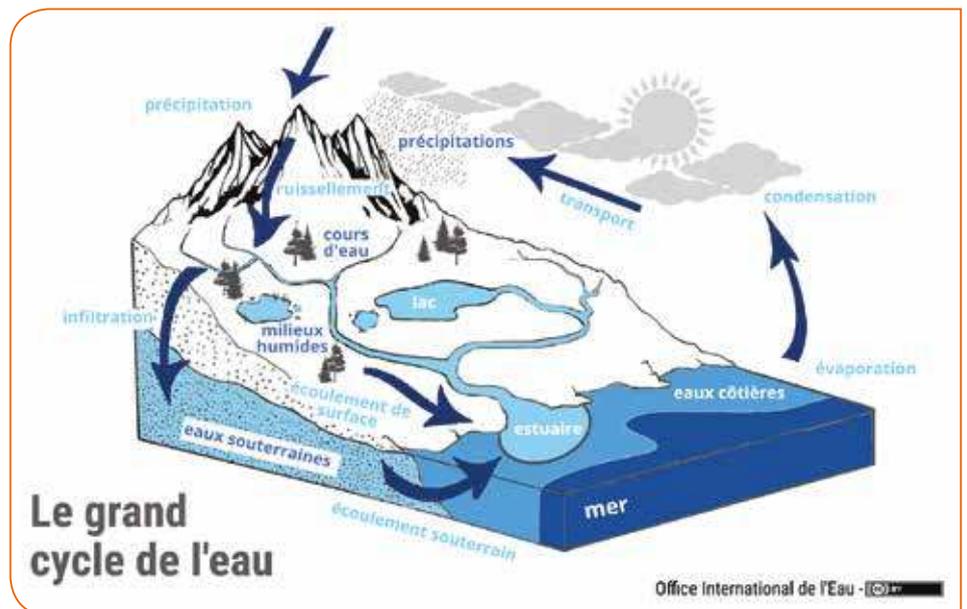
Plus de 284 kilomètres de conduites permettent de l'acheminer jusqu'à votre domicile. Ce réseau souterrain doit sans cesse être contrôlé pour détecter les fuites, entretenir les canalisations, surveiller son rendement.

QUE DEVIENNENT LES EAUX SALES ?

Il existe deux types de réseaux d'évacuation, l'un pour les eaux usées, l'autre pour les eaux de pluie.

Le réseau de la CCTC est majoritairement un **réseau unitaire** qui reçoit à la fois les eaux pluviales et les eaux usées. Au fur et à mesure des travaux de renouvellement et d'extension du réseau, la Communauté de Communes met en place un **réseau séparatif**.

Notre territoire compte plus de **230 km de conduites**, ainsi que des avaloirs, déversoirs d'orage, stations de refoulement, bassins d'orage... tout un



ensemble d'installations pour éviter que les eaux usées ne se retrouvent dans la nature et les acheminer vers la **station de traitement des eaux usées** où elles sont « lavées ».

C'est un travail délicat où sont successivement enlevés les déchets solides, les produits toxiques (savons, huiles.....), les micro-organismes

dangereux. L'eau propre peut ensuite retourner en rivière.

De ce traitement, il reste des boues qui sont séchées puis déposées en décharge ou incinérées.



Les bons gestes pour l'assainissement

LA LINGETTE, ENNEMIE PUBLIQUE N°1

Les lingettes doivent absolument être jetées dans la poubelle d'ordures ménagères. Ne les jetez pas dans les toilettes, même lorsqu'elles sont biodégradables : une lingette biodégradable met deux mois à se décomposer, alors qu'il ne lui faut que 4 à 6 heures pour atteindre la station d'épuration !

Résultat : elles s'accrochent à la moindre aspérité du réseau d'assainissement, créent des bouchons et empêchent le bon écoulement des eaux usées.

Un danger pour le réseau d'assainissement

Les pompes tombent en panne, les canalisations débordent, les déversoirs d'orage se colmatent et déversent des eaux usées dans la nature, au risque de polluer nos ressources en eau. Les lingettes nuisent également au bon fonctionnement de la station d'épuration.

Ces dysfonctionnements ont un coût, supporté par tous les usagers du service.

À la poubelle !

Jetez donc les lingettes dans les poubelles d'ordures ménagères. Vous contribuerez ainsi au bon fonctionnement du réseau d'assainissement et à la préservation de notre environnement et de nos ressources en eau !

Des produits dangereux

Il est interdit de rejeter dans les canalisations : les huiles végétales ou de vidange, les solvants, les fonds de peinture, les acides et tout autre produit chimique, les produits phytosanitaires, les désherbants...

Ces produits sont dangereux pour la nature et la santé des personnels intervenant sur les réseaux.

AMÉLIORER LA GESTION DE VOS EAUX DE PLUIE

Vos eaux de pluie sont collectées par un réseau essentiellement unitaire. Elles se mélangent donc à vos eaux usées.

Par temps de pluie, le réseau peut saturer, ce qui provoque des inondations, des dysfonctionnements à la station d'épuration et des surcoûts d'exploitation.

Profitez de vos travaux d'aménagement extérieur pour améliorer la gestion de vos eaux de pluie : vous pouvez simplement débrancher vos gouttières pour infiltrer l'eau de pluie dans votre jardin ou installer un puits d'infiltration pour évacuer toutes les eaux pluviales de votre propriété. L'eau peut ainsi rejoindre le milieu naturel et recharger la nappe phréatique plutôt que de se retrouver dans le réseau d'assainissement. Vous pouvez aussi la stocker (cuve...) et l'utiliser pour l'arrosage.



Récupérateur d'eaux pluviales

Il existe ainsi de nombreuses solutions pour bien gérer vos eaux pluviales. Dans tous les cas, elles permettraient d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement par temps de pluie et d'éviter les dysfonctionnements des installations.



POUR EN SAVOIR PLUS

Service Assainissement de la CCTC, tél. 03 89 75 47 72,
contact@cc-thann-cernay.fr

De nouvelles entreprises séduites par les zones d'activité de Thann-Cernay

Un projet d'envergure pour la zone industrielle Est à Cernay

La société Weber Transports et logistique (50 salariés) va quitter son siège d'Oderen pour s'installer dans la ZI Est à Cernay. Il s'agit d'un projet d'envergure : un bâtiment de 3 700 m² sera construit sur un terrain de 2,8 hectares.

Pour Sophie Weber, qui dirige l'entreprise fondée par son père en 1973, ce déménagement est l'occasion de prendre

un nouveau départ, grâce à la situation stratégique de la ZI Est. La proximité des principaux axes routiers va permettre à la société de rayonner plus facilement vers ses clients du Grand Est, de la région lyonnaise et ses clients de proximité comme DuPont de Nemours.

Le choix de la ZI Est permet également de rapprocher l'entreprise du domicile de la grande majorité des salariés. La société pourra de plus développer ses activités logistiques afin de proposer une prestation globale et diversifiée.



Pose de la première pierre de la société Weber Transports Logistique le 4 juin 2019

Trois nouvelles entreprises au Parc d'Activités de Thann-Cernay (PATC)

- L'entreprise **AFT Industrie** (20 salariés), spécialisée dans la tuyauterie inox et plastique, a choisi le PATC pour poursuivre son développement. Elle a acheté un terrain de 12 000 m² pour construire un bâtiment industriel de 2 300 m². Plus de 20 entreprises ont choisi le PATC et de nouvelles demandes affluent. Ce développement accéléré a convaincu le dirigeant d'AFT Industrie, Thibaut Bialek, des avantages d'une installation sur le Parc d'Activités de Thann-Cernay.
- Le **salon de coiffure Crazytiff** (10 salariés), dirigé par Graziella Wagner, construit ses nouveaux locaux sur 2 200 m² de terrain : un salon entièrement repensé pour le bien-être des clients, avec de l'espace (250 m²), du stationnement et des perspectives de développement. Il offre de plus un réel service aux salariés de la zone.
- La **tuyauterie Manigold** (6 salariés), spécialisée dans la tuyauterie plastique et dirigée par Grégory Manigold, quitte ses locaux de Vieux-Thann pour rejoindre un bâtiment de 500 m².

DES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CERNAY

La Communauté de Communes de Thann-Cernay a mené à bien des travaux de réfection de voirie dans les zones d'activités économiques Est et Europe à Cernay. Les rues de l'Industrie, des Romains et de l'Europe ont ainsi pu être refaites, pour un coût d'environ 154 000 €.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du transfert de ces zones à la CCTC, par la ville de Cernay depuis le 1^{er} janvier 2018.



Réfection de la rue de l'Industrie à Cernay (ZI Est)

Des arbustes locaux pour la biodiversité

Achetez des arbustes locaux à un tarif attractif, grâce à la commande groupée proposée par la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Vous pouvez ainsi diversifier vos haies, mettre de la couleur dans votre jardin et contribuer à la biodiversité.

Les plants sont de la marque « Végétal Nord-Est », qui indique que les semences ont été prélevées dans les milieux naturels du Nord-Est avant d'être élevées en pépinière dans le Haut-Rhin.

Un guide pour bien choisir

Les bons de commande 2019 seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres début octobre. Vous pourrez demander les documents à la CCTC ou les télécharger sur son site web, rubrique Environnement (agir pour la nature). Vous y trouverez aussi le guide « Plantez le décor ! » qui vous aidera à trouver la meilleure composition d'arbustes.

Cette opération est organisée dans le cadre du Gerplan avec le soutien du Département du Haut-Rhin.

Pour en savoir plus sur la reconnaissance des espèces et moyens de lutte

Service Environnement et Agriculture du Département du Haut-Rhin.

www.haut-rhin.fr/content/des-milieus-naturels-et-des-espèces-à-préserver

Signalez les plantes invasives !

En cas de suspicion ou de présence de l'Ambroisie à feuilles d'armoise, de la Berce du Caucase ou de la Jussie, ne les touchez pas et contactez la Brigade verte de Vieux-Thann : 03 89 74 84 04, vieuxthann@brigade-verte.fr.

Les plantes invasives, un danger pour les espèces locales et notre santé

Plusieurs plantes invasives se sont installées dans le Haut-Rhin. Elles menacent les espèces locales et donc la biodiversité, mais représentent aussi un danger pour la santé humaine.

Plusieurs plantes posent déjà problème :

- les **Renouées asiatiques** envahissent les sous-bois et les bords des cours d'eau. Elles limitent le développement des espèces végétales locales et dégradent l'habitat pour de nombreuses espèces animales ;



- le pollen de **l'Ambroisie à feuilles d'armoise** entraîne des réactions allergiques sévères chez les personnes sensibles ;



- la **Berce du Caucase** provoque de sérieuses brûlures en cas de contact ;



- les **Solidages** envahissent les prés et prairies et menacent la flore autochtone, tout comme le Sénéçon du Cap qui est toxique pour les animaux.



D'autres plantes invasives sévissent dans les régions limitrophes :

- les **Jussies** colonisent les étangs et rivières, empêchant l'écoulement naturel de l'eau et asphyxiant la faune ;



- le **Datura stramoine** est très toxique pour l'homme et pour le bétail.



Prévenir et sensibiliser

Les produits chimiques doivent absolument être bannis. Inefficaces contre la résistance des plantes exotiques, ils éradiquent aussi les espèces locales, facilitant la prolifération des exotiques et détériorent la qualité des eaux et des sols.

Il faut avant tout prévenir, sensibiliser et... agir vite. L'élimination des petits foyers d'invasion peut s'avérer efficace.

Conseil gratuit pour votre projet de coloration de façades

La CCTC met à votre disposition, gratuitement, les compétences d'un professionnel pour vous aider à choisir la couleur de vos façades lors d'un projet de ravalement ou pour une construction nouvelle.

Cette prestation est assurée, depuis juin 2018, par l'architecte-coloriste Pierre Baumann. Apportez-lui un plan de situation de votre maison, des photos montrant comment votre projet s'intègre dans le paysage, un échantillon de matériaux correspondant aux coloris prévus. L'architecte étudie vos documents et vous conseille sur le choix des teintes en tenant compte de l'architecture de votre maison et de son environnement.

Il assure également un suivi des démarches préalables au ravalement, vérifie les échantillons, vous conseille sur l'aménagement des jardins (biodiversité, choix des essences).



Colorisation de façades avant et après travaux

Vous pouvez ainsi créer un cadre de vie harmonieux.

L'architecte guide aussi le choix des élus concernant les façades commerciales, les terrasses et l'aménagement des centres urbains de Cernay et Thann.

Infos pratiques

- Permanence mensuelle au siège de la CCTC et dans les mairies de Thann et Cernay.
- Pour prendre rendez-vous :
 - CCTC, 3A rue de l'Industrie à Cernay, tél. 03 89 75 47 72 ;
 - Mairie de Cernay, 26 rue James Barbier, tél. 03 89 75 54 10 ;
 - Mairie de Thann, 9 place Joffre, tél. 03 89 38 53 00.

Des aides pour vos travaux de rénovation énergétique

La Communauté de Communes de Thann-Cernay s'est associée au programme « Habiter mieux 68 » pour vous aider à financer les travaux permettant d'améliorer les performances énergétiques de votre logement.

Ce programme, porté par l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et le Conseil départemental du Haut-Rhin s'adresse aux propriétaires occupants aux revenus modestes.

La CCTC verse une aide de 500 € qui vient s'ajouter aux subventions de l'ANAH et du Conseil départemental.

Pour bénéficier de ce programme, il faut :

- avoir des ressources inférieures aux plafonds requis ;
- réaliser des travaux permettant de gagner au moins 25 % d'économies d'énergie ;
- avoir un logement de plus de 15 ans.

L'ADIL 68 vous accompagne en effectuant des visites, un diagnostic, une simulation et en vous aidant à monter les dossiers de demandes de subventions.

Renseignements

ADIL 68 - Agence départementale d'information sur le logement
16 avenue de la Liberté, 68 000 Colmar, 03 89 21 75 35



Un exemple concret

Monsieur M souhaite remplacer la chaudière dans son logement. Le gain énergétique après travaux est de 25 %. Coût des travaux : 8 000 €. Revenu fiscal de référence pour 2018 de Monsieur M : 14 000 € - **il bénéficie de 6 180 € d'aides.**

Travaux	8 000 €
Les aides	
ANAH	45 % = 3 600 €
Prime « Habiter mieux »	800 €
Conseil départemental	500 €
CC Thann-Cernay	500 €
Crédit d'impôt	780 €
Total subventions	6 180 €
Reste à charge	1 800 € + TVA

Les temps forts 2019-2020

- Du 27 novembre au 2 décembre 2019 : l'union du seul-en-scène caustique et du théâtre de boulevard avec, en ouverture, la nouvelle création des célèbres Shirley et Dino.
- Du 14 au 17 mai 2020, un rendez-vous familial autour des arts du cirque, avec les nouveaux et magnifiques exploits de cirque équestre de la compagnie Équinote.
- Du 11 au 14 juin 2020, quatre jours pour mettre en valeur des pratiques amateurs du territoire.

Découvrez la nouvelle saison culturelle !

Les Espaces culturels Thann-Cernay vous dévoileront leur nouvelle saison le 6 septembre 2019 à 20 h 00 à l'Espace Grün et au Relais culturel, lors d'une soirée placée sous le signe de l'humour.

Vous découvrirez une programmation foisonnante, grâce à une présentation en images des différents spectacles, en présence de certains artistes. Vous entrerez dans le vif du sujet avec le premier rendez-vous de la saison : « French Touch made in Germany ». IMMO, jongleur-acrobate-musicien-magicien, vous fera rire aux larmes avec ses sandales à chaussettes, sa choucroute, son nain de jardin et sa façon de mettre en scène les particularités, clichés ou traditions de la France et de l'Allemagne.



L'impressionnant spectacle de funambule de la compagnie Basinga qui aura lieu le dimanche 17 mai 2020 lors du temps fort cirque

Les médiathèques à l'heure d'été

Du 24 juillet au 15 août, la durée des prêts est doublée dans les deux médiathèques.

À la médiathèque de Cernay

- Du 1^{er} au 31 août : vente de documents sortis de l'inventaire.

À la médiathèque de Thann :

- En juillet et août : « La Médiathèque sort le grand jeu ». Venez jouer aux Kaplas, à Quarto, à Puissance 4 et autres jeux grand format (en partenariat avec la Ludothèque de Thann). *Salle d'exposition, rez-de-chaussée, entrée libre.*

- Première quinzaine de juillet et dernière quinzaine d'août : « Bib de plein air ». La Médiathèque se déplace dans les communes pour offrir des animations de plein air et inciter les enfants à lire.

La médiathèque de Cernay sera fermée pour travaux du 1^{er} au 9 juillet.

La médiathèque de Thann sera fermée du 13 au 17 août.

Retrouvez les horaires d'été sur : mediatheques.thann-cernay.fr

Le livre et la lecture pour tous

La CCTC construit un projet dédié à la lecture et à la culture de l'écrit pour le plus grand nombre. Sa volonté est de mettre à disposition du public un service unique réparti sur les deux médiathèques. Grâce à ce projet, la CCTC souhaite :

- **rendre les médiathèques encore plus accessibles** : privilégier l'accueil et l'accompagnement des personnes peu à l'aise avec la lecture ou le numérique ; faciliter l'accès et la circulation de l'ensemble des collections, optimiser la communication et les services en ligne ;
- **faire participer le public** en l'associant à la vie quotidienne des médiathèques, comme par exemple dans les propositions d'animations culturelles ou encore l'acquisition des documents ;
- **créer une synergie entre les différents acteurs culturels** : la CCTC souhaite déployer un véritable réseau culturel afin de coordonner et structurer l'offre territoriale notamment à travers le rôle de centre-ressources et d'information des médiathèques.



Vente de documents sortis de l'inventaire à la médiathèque de Cernay

La Navette des Crêtes évolue

Le Parc naturel des ballons des Vosges et la Région Grand Est proposent un nouveau dispositif pour la Navette des Crêtes. Elle circulera tous les jours du 15 juillet au 15 août avec plusieurs rotations journalières.

Les itinéraires ont été modifiés afin de proposer des trajets intégrant les grands sites touristiques. La Navette des Crêtes 2019 permettra ainsi aux usagers de découvrir le Hartmannswillerkopf, le Grand Ballon ou le Markstein.

Si vous faites du vélo, vous pouvez emporter votre cycle gratuitement.

La CCTC est partenaire de ce nouveau projet ; son territoire est ainsi traversé par la ligne Guebwiller-Markstein, faisant de la gare de Cernay un point de départ important.

Pour en savoir plus

www.parc-ballons-vosges.fr/navette-des-cretes/



A vélo avec la navette des crêtes

Hébergements : une aide pour se classer

Si vous êtes hébergeur et collectez auprès des touristes la taxe de séjour, des évolutions importantes interviennent en 2019. Elles portent notamment sur la collecte de la taxe par les plateformes électroniques (airbnb, abritel...) et sur les hébergements non classés pour lesquels le calcul de la taxe a changé.

Si vous souhaitez classer vos hébergements*, la CCTC peut vous apporter une aide financière à hauteur de 60% du coût de la démarche de classement. Cette aide est rétroactive au 1^{er} juillet 2018 et valable pour l'année 2019.

**Il n'existe pas de classement ministériel pour les refuges et les chambres d'hôtes.*

Pour en savoir plus

www.cc-thann-cernay.fr/tourisme/taxe-de-sejour ; contactez le service au 03 89 75 73 70.

La plateforme thanncernay.taxesejour.fr/ est à votre disposition pour vous informer, déclarer vos nuitées et reverser la taxe de séjour.

À quoi sert la taxe de séjour ?

La taxe de séjour est collectée par les hébergeurs et perçue par la CCTC qui la reverse intégralement à l'Office de Tourisme. Elle permet de financer les actions de développement touristique.

Des formations pour les prestataires touristiques

Permettre aux prestataires touristiques de s'adapter aux attentes des touristes et compléter leurs connaissances, c'est l'objectif des formations proposées depuis 2011 par la CCTC, en lien avec l'Office de Tourisme et les Communautés de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, et de la Vallée de Saint-Amarin.

Les hébergeurs ont pu ainsi se perfectionner dans leur pratique du numérique (outils Google, réseaux sociaux, avis client, e-réputation...). En 2017, 2018, 2019, ils ont bénéficié de formations sur l'accueil de publics spécifiques ou sur la législation des hébergements, animées par Alsace Destination Tourisme pour les cyclistes ou le Club vosgien pour l'accueil des randonneurs. Des cours de langue en ligne et des cours de prise de vue photographique ont aussi eu beaucoup de succès.



Formation des hébergeurs sur les randonnées

VISITES DE LA MINE SAINT-NICOLAS

Jusqu'au 15 septembre 2019 :

- les vendredis sur réservation à l'OT ;
 - les samedis et dimanches :
permanence 10 h-12 h et 14 h-17 h 30.
- Départ des visites : 10 h, 11 h, 14 h, 15 h et 16 h.

Durée : 1 h. Rendez-vous place du Silberthal à Steinbach. Gratuit.

LE TRAIN THUR DOLLER ALSACE

Il circulera les dimanches de juin à septembre, les 14 juillet et 15 août et les mercredis en juillet et août.

Les animations 2019

- 30 juin : Train du tango
- 7 juillet : 150^e anniversaire de l'inauguration de la ligne Cernay-Sentheim
- 3 et 4 août : Doller Western
- 10 août : Train des mômes
- 14 août : Train des contes
- 14 et 17 août : Festival vapeur
- 1^{er} septembre : Train rock
- 27 octobre : Train Halloween
- 14 et 15 décembre : Train de Noël

Informations, réservations :

www.train-doller.org

MÉMOIRE : DÉCOUVRIR L'APRÈS-GUERRE

- **A partir du 30 juin**, l'Historial franco-allemand présente l'exposition « Le tournant / Zeitenwenden », qui s'appuie sur des témoignages et objets pour explorer cette période souvent méconnue.
- **De juillet à septembre**, l'Abri mémoire propose de découvrir à travers le regard de deux artistes, Brigitte Lion et Jérôme Marche, la place des « Gueules cassées » dans notre imaginaire collectif.
- **De fin septembre à fin novembre**, la correspondance militaire illustrée de soldats français et allemands complètera une saison bien animée.

Pour en savoir plus : abri-memoire.org

LES MUSICALES DU PAYS DE THANN-CERNAY

- **Aspach-le-Bas** : 22 juin à 20 h 30, les Tinoniers
- **Steinbach** : 19 juillet à 20 h, Margaux et Martin (chanson française) et Blue Room Quartet (jazz), dans le cadre du festival d'été. 10 €
- **Vieux-Thann** : 20 juillet à 20 h 00, Starparade (orchestre)



- **Leimbach** : 1^{er} août à 20 h, Hochweid Echo (Oberkrainer)
- **Steinbach** : 2 août à 20 h, Frappagang (hiphop/rap/trap) et BardBox (multi-instrumentiste électro), dans le cadre du festival d'été. 10 €
- **Rammersmatt** : 18 août à partir de 11 h, apéro-repas concert avec AlpHornBlaser, le Cor des alpes de la Vallée de Saint-Amarin, les Sonneurs de cloche de Ranspach et les Joyeux Vignerons
- **Steinbach** : 23 août à 20 h, Fanny & Cello (violoncelle solo) et Dreamer of Supertramp (pop-rock), dans le cadre du festival d'été
- **Bourbach-le-Haut** : 24 août à 20 h 30, The Wooden Wolf (folk)
- **Thann** : 24 août à 20 h 30, concert final de la Semaine chantante par le Chœur des Rives de la Thur
- **Vieux-Thann** : 14 septembre à 20 h 00, Henry's Big Band (jazz)

Renseignements :

www.hautes-vosges-alsace.fr

Programme disponible à l'OT et dans les communes participantes.

UN ÉTÉ TRUFFÉ DE SURPRISES

Patrimoine minier ou de mémoire, histoire et architecture, vignobles, artisanat, gastronomie, sensations fortes, votre programme s'annonce riche et varié, avec de nouvelles activités et visites.

Accueils touristiques, nouvelle formule

Découvrir les curiosités du territoire et les animations tout en dégustant des produits locaux, c'est ce que vous propose le bureau d'accueil de Cernay du 15 juillet au 12 août, les lundis à 11 h.

La Porte Sud de la Route des Vins d'Alsace

Ouverture le vendredi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h avec deux expositions temporaires du 1^{er} juillet au 31 août : "Le vignoble alsacien, fruit de la tectonique" du 19 juillet au 31 août : "Préserver le patrimoine géologique et naturel"

Une journée de découverte originale

Elle commence le matin à bord d'un ancien train à vapeur direction Sentheim. L'après-midi, jouez aux acrobates dans les arbres. Les mercredis 17, 24, 31 juillet et 7 août (transport en bus avec ramassage à différents arrêts entre Wattwiller et Cernay).

Pour en savoir plus : Office de Tourisme, 03 89 37 96 20, www.hautes-vosges-alsace.fr



Thann Cernay Magazine est édité par la Communauté de Communes de Thann-Cernay

3a rue de l'Industrie, CS 10228, 68704 Cernay Cedex

Directeur de la publication : Romain Luttringer

Conception, rédaction, réalisation : équipe de la Communauté de Communes avec cmoser Communication et l'imprimerie Publi H, rue de la Scierie, 68700 Uffholtz.

Date de parution : juin 2019

N°ISSN 2273-2950 - Dépôt légal N° 1407

Crédits photos : CCTC / Région Grand Est / Amis du HWK / Maxime Bonicel / Pierre Baumann architecte-coloriste / Benoît Facchi / OTTC / Brigades vertes / Samuel Audinot / Daniel Michelon / Office international de l'Eau / Baptiste Perrier.